

Accord mobilité Groupe Orange

La Direction a plié face à une demande de referendum de la CFE-CGC

Le 20 octobre, la CFE-CGC Orange a adressé un courrier à Monsieur Gervais PELLISSIER, Directeur Général Adjoint, People & Transformation avec pour objet, une demande de référendum visant à valider l'Accord sur la mobilité interne à l'initiative des salariés au sein du Groupe Orange en France, signé minoritairement le 05 octobre 2022. La mobilité interne à l'initiative des salariés **est un enjeu essentiel pour permettre aux personnels, en particulier ceux des filiales, d'y poursuivre leur carrière.** A la demande de la CFE-CGC Orange, la Direction avait accepté d'ouvrir une négociation visant à l'amélioration des conditions de cette mobilité professionnelle.

Alors que **toutes les organisations** avaient participé aux négociations et que l'accord négocié ne comportait que des avancées pour les personnels, la majorité des organisations syndicales a **refusé de signer le texte** élaboré au fil des séances. La CFE-CGC Orange, **signataire de l'accord, a menacé la Direction de le faire valider par référendum pour tous les personnels du Groupe Orange travaillant en France** (possibilité ouverte par les dernières dispositions législatives lorsqu'un accord n'est pas signé majoritairement, mais qu'une organisation représentant plus de 30% l'a fait).

Certaine du succès de cette consultation (dans l'UES OBS où les organisations syndicales s'opposaient majoritairement à la mise en place d'un accord d'intéressement, la CFE-CGC a imposé un référendum et l'a remporté : les personnels d'OBS SA, d'OCD et d'Enovacom ont tous perçu un [intéressement en 2022](#)), **la Direction a préféré émettre une DU (Décision Unilatérale) qui entérine la quasi-totalité des dispositions de l'accord négocié à savoir :**

- 2 jours par an de découverte en filiale ou sur les métiers innovants dans le Groupe Orange,
- une prime de 600€/mois pendant 3 ans en cas de mobilité vers des postes critiques,
- un nombre d'entretiens limité à 2,
- la possibilité d'un emploi en détachement en mode projet entre 3 et 12 mois,
- le salarié pourra effectuer une mobilité dans le cadre d'une durée prédéfinie de 24 mois. A l'issue de cette période, le salarié pourra bénéficier d'un droit au retour,
- le droit au retour pourra s'exercer également dans le cas où la société d'accueil du Groupe en France serait cédée ou cesserait son activité,
- des garanties en cas de mobilité sur accord tripartite sur le salaire/prime/congés/CET/mutuelle santé prévoyance/ancienneté...
- des parcours internationaux sur des métiers qui ont des enjeux d'attractivité et de fidélisation,
- des équivalences de classifications pour plusieurs branches annexées, pour faciliter la compréhension,
- la priorité aux embauches internes avec offre publiée 15 jours au préalable en interne,
- la possibilité de mobilité proactive à l'initiative du salarié au travers de l'inscription dans un vivier...

La CFE-CGC Orange se félicite de cette avancée pour les personnels mais reste inquiète de la qualité du dialogue social :

- les autres organisations syndicales majoritaires ont démontré une fois encore leur irresponsabilité...
- la Direction n'a émis une DU que sous la menace d'un recours au suffrage populaire,
- et son nouveau DRH a imposé une durée d'application réduite à un an seulement (au lieu de trois comme le prévoyait l'accord).

Veuillez trouver sur notre site CFE CGC Orange le relevé de décision. Nous vous invitons à le lire car très important.

[AG - Accord mobilité Groupe Orange - Relevé de décision | DO-Antilles-Guyane | Directions Orange | Etablissements | CFE-CGC groupe Orange \(cfecgc-orange.org\)](#)

Marie **LORET** : 06 94 42 77 01
Lucie **JANCZAK** : 06 90 50 70 30
Thierry **XAVIER** : 06 90 28 21 22
Kevin **CONTOUT** : 06 96 55 12 55
Olivier **GOURLAY** : 06 96 25 96 25
Jennifer **PUECH** : 06 90 51 92 15
Jean Marc **DARTAGNAN** : 06 89 10 01 12

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

